



Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

L'assemblée bourgeoisiale a été légalement convoquée pour le 17 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 17 décembre 2024.
3. Présentation des comptes 2024 de la Bourgeoisie.
4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2024.
5. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028.
6. Divers.

Le Président ouvre la 1^{ère} assemblée bourgeoisiale de la législature 2025-2028, dévolue aux comptes 2024, et convoquée à la salle Ste-Anne.

Il souhaite la cordiale bienvenue aux 20 Bourgeois-es présents, et associe les membres du Conseil bourgeoisial et le personnel administratif à ce message de bienvenue. Il excuse Mmes Catherine Mercando et Monique Paccolat ainsi que MM. Jean-Jacques Paccolat et Edouard Chambovay.

Le Président salue tout particulièrement Michel Tacchini, Président de la commune, qui aura l'occasion de nous adresser quelques mots dans les divers. Stéphane Jordan salue également la présence de Julien Dorée, de la fiduciaire Nofival, organe de révision pour la Bourgeoisie.

Il présente également la nouvelle personne qui a repris le flambeau du secrétariat de la Bourgeoisie depuis le mois de février dernier. Il s'agit de Deborah Borloz qui a été engagée avec un taux d'activité de 70%, dont 20% environ en faveur de la Bourgeoisie. Elle dispose d'une riche expérience professionnelle de plus de 18 ans à l'administration communale d'Ormont-Dessous. Elle a très vite trouvé ses marques et a su s'intégrer dans l'équipe administrative qui a connu passablement de changements depuis décembre 2024 avec l'arrêt maladie de Rosario de Palma, comptable, mais qui nous fait le plaisir de participer ce soir à notre assemblée. Nous lui souhaitons d'ores et déjà un prompt rétablissement.

Depuis l'arrêt maladie de Rosario de Palma, qui a débuté le lendemain de notre dernière assemblée bourgeoisiale, le bouclage des comptes de l'exercice 2024 était préoccupant car il a fallu palier à des urgences. Nous avons eu la possibilité d'engager une personne pour une durée déterminée afin de pouvoir respecter les délais légaux pour présenter les comptes 2024. Stéphane Jordan remercie Muriel Rieben pour son engagement durant cette période qui n'a pas toujours été simple.

Comme la durée de l'absence de Rosario de Palma ne peut pas être connue à ce jour et, en tenant compte de sa retraite prévue pour la fin juillet 2026, une nouvelle comptable a été engagée pour la commune et la Bourgeoisie avec un taux d'activité à 80%. Cette nouvelle personne s'appelle Miryam Steiner et nous vient du Jura. Son activité a débuté il y a une quinzaine de jours. Elle cherche à s'établir dans notre région et nous pouvons lui souhaiter la plus cordiale des bienvenues. Malheureusement, elle n'a pas pu être présente ce soir.

Le Président nomme deux scrutateurs : MM. Maurice Paccolat et Gilbert Chambovay et donne connaissance de l'ordre du jour qui est accepté sans modification.

Le Président rappelle que les traditionnels livrets sur les comptes ne sont plus imprimés depuis 2 ans. Ceux-ci sont toujours consultables au bureau communal ainsi que sur le site internet de la Bourgeoisie, dans l'espace « Bourgeois ». Il rappelle également que le Conseil bourgeoisial a la responsabilité de défendre les intérêts de la Bourgeoisie et notamment d'entretenir le patrimoine conséquent accumulé depuis de



Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

nombreuses années. Il tient également à cœur au Conseil de contribuer au bien-être de toute la population de Collonges et est, de près ou de loin, très lié avec différents projets communaux.

Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 17 décembre 2024

Le Président demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2024 envoyé avec la convocation à l'assemblée.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé avec remerciements à Janick Chesaux pour sa rédaction.

Présentation des comptes 2024 de la Bourgeoisie

Le Président fait la présentation des comptes et expose les chiffres récapitulatifs en les comparant avec les comptes 2023 et le budget 2024. Il donne des explications concernant les points de détails importants.

Les investissements sont également présentés par Stéphane Jordan qui rappelle que ceux-ci sont amortis avec le taux maximal autorisé.

Il donne quelques explications sur le tableau des amortissements.

En ce qui concerne le bilan, le Président relève quelques chiffres importants et donne des précisions. Il rappelle la différence entre le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF).

Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2024

Julien Dorée, de la fiduciaire Nofival, présente un rapport résumé de la vérification des comptes 2024. Il précise que l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu, que l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme nul et que le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo. Il termine en disant que, selon leur appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements et recommande d'approuver les comptes, dont les chiffres principaux sont :

- Excédent de revenus : CHF 475'800.30
- Marge d'autofinancement : CHF 456'534.70
- Investissements nets (négatifs) : CHF 44'221.00
- Fortune au 31 décembre 2024 : CHF 11'197'033.00

Les comptes 2024 de la Bourgeoisie sont acceptés à l'unanimité.

Nomination de l'organe de révision 2025-2028

Le Président rappelle que lors d'une nouvelle période législative, un organe de révision doit être nommé pour les 4 prochaines années. Il est proposé de renouveler le mandat à la fiduciaire Nofival. L'assemblée primaire de la commune a validé ce choix le 10 juin 2025.

La fiduciaire Nofival est nommée comme organe de révision pour la période 2025-2028 à l'unanimité.

Divers

Le Président, avant de donner la parole à l'assemblée, fait un point de situation sur les dossiers en cours.



Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

- Projet d'appartements protégés

Stéphane Jordan revient sur ce dossier pour lequel un avant-projet de construction avait été présenté à l'assemblée bourgeoisiale en 2024. La Bourgeoisie est toujours dans l'attente de garanties sur certains points prépondérants au projet avant d'aller de l'avant.

- Parcelles en zone d'habitation à forte densité

Durant l'année 2024, plusieurs discussions ont eu lieu avec la Commune notamment le projet de la vente des parts de la Commune. La Bourgeoisie s'est montrée intéressée pour l'acquisition des parts de la Commune. Pour rappel, ces parcelles sont propriétés à 50% de la Commune et à 50% de la Bourgeoisie. Il mentionne que la Bourgeoisie avait octroyé un prêt à la commune de CHF 1 million pour acquérir le 50% des parcelles.

Le Conseil bourgeoisial et le Conseil municipal vont se rencontrer dans le courant de l'été pour discuter des dossiers en commun. En fonction des discussions, la priorité sera donnée au projet d'appartements protégés ou à une autre construction.

- Gestion des alpages

Depuis cette année, nous avons deux nouveaux exploitants pour les chalets d'alpages de l'Au d'Arbignon et du Plex. Il s'agit d'Ophélie Pilloud et d'Arnaud Mottiez. Ils ont pris possession des alpages à la mi-mai et ont engagé un collaborateur pour les aider. Des travaux de mise en conformité ont été effectués à la suite de problèmes rencontrés qui n'avaient pas été relayés au Conseil. Ophélie Pilloud et Arnaud Mottiez ont repris le bail à ferme de l'ancien exploitant pour les 3 années restantes. A l'issue de cette période, un nouveau bail à ferme sera probablement conclu avec Mme Pilloud et M. Mottiez.

Stéphane Jordan informe qu'il n'y aura pas d'exploitant à l'alpage des moutons de Bella Crête cette année. En effet, Bernard Perroud a atteint l'âge de la retraite. Il avait trouvé un repreneur mais ce dernier n'a malheureusement pas conclu l'accord. Nous sommes également tributaires de la situation avec la commune de Lavey-Morcles puisque l'alpage se trouve sur les deux communes.

- Réhabilitation du chalet de Plex

Ce chalet, mis à disposition de l'exploitant agricole, est vétuste. Des travaux sont prévus pour l'année 2026. Ceux-ci seront présentés lors de l'assemblée du mois de décembre prochain dévolue au budget 2026.

- Recours LaserGame

Pour rappel, l'année dernière le SFFN avait octroyé une autorisation à la société Irtag Sàrl pour organiser des LaserGame dans certains périmètres de forêts du Valais moyennant l'octroi de l'accord des propriétaires des parcelles. Pour Collonges, le Couvert, le parcours Vita et le terrain de foot étaient compris dans ces périmètres. Le Conseil bourgeoisial s'était opposé à cette autorisation en juillet 2024. Par la suite, un recours a été déposé au Conseil d'Etat. Ce dernier a, ensuite, décidé d'octroyer, sans l'accord préalable des propriétaires des parcelles concernées, une autorisation à la société Irtag Sàrl pour organiser des LaserGame partout en Valais. 38 recours ont été déposés. C'est inadmissible d'octroyer une telle autorisation sans l'accord préalable des propriétaires des parcelles touchées. Après plusieurs échanges entre les avocats des parties, la société a indiqué avoir mal communiqué et a souhaité trouver une solution. Une nouvelle autorisation, avec cette fois l'accord préalable des



Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

propriétaires des parcelles touchées va être éditée. Pour Collonges, il a été décidé que si la société souhaitait organiser un LaserGame sur le territoire, elle devra louer le couvert des Chanets, pour un montant de CHF 300.00, comme tout un chacun. La Commune, bien qu'elle ne soit pas propriétaire de forêts, a également fait opposition en raison du parcours Vita. Stéphane Jordan remercie l'autorité municipale.

- Solidarité pour Blatten

Stéphane Jordan revient sur l'évènement tragique qui a secoué le village de Blatten. La Bourgeoisie a été sollicitée par la Fédération Suisse et la Fédération valaisanne des Bourgeoisies pour aider financièrement la commune de Blatten. Le Président propose d'aller dans ce sens et d'octroyer une aide financière. Cette initiative est saluée par l'assemblée. Après plusieurs interventions, le montant de CHF 10'000.00 est proposé et accepté à l'unanimité par l'Assemblée. Un courrier dans ce sens sera adressé à M. Matthias Bellwald, Président de la commune de Blatten.

La parole est donnée aux Bourgeois-es

M. André Chambovay demande qui entretient les chemins pédestres. Stéphane Jordan lui répond que c'est de la compétence de la commune, charge à cette dernière de mandater le triage forestier en cas de besoin.

Mme Anne-Lyse Paccolat souhaite savoir où en est le projet de modification des taxes d'introduction à la Bourgeoisie. M. le Président répond que le projet de refonte du règlement est en cours. Pour rappel, il y a 107 Bourgeois domiciliés. Cette modification permettra de faciliter la réintégration de la Bourgeoisie.

M. Maurice Paccolat a constaté que des travaux sont en cours vers le pont du Rhône notamment des abattages d'arbres. Stéphane Jordan répond que la Bourgeoisie n'est pas concernée. Michel Tacchini, Président de la commune, répond que le Rhône est propriété du Canton. C'est donc ce dernier qui engage et effectue les travaux. À la suite de la demande de M. Maurice Paccolat, Michel Tacchini répond que ces travaux ne font pas partie de la 3^{ème} correction du Rhône mais que ce sont de simples travaux d'entretien.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour tous les travaux annuels d'entretien qu'ils exécutent lors des journées de manœuvre. Il remercie André, Brigitte et Guillaume Chambovay pour l'entretien de Chalet Neuf et Gérard Tacchini, Syndic du Plex, pour les différents travaux qu'il exécute sur les alpages et plus particulièrement sur Plex. Enfin, il remercie également ses collègues du Conseil ainsi que le personnel administratif pour leur travail et leur engagement. Pour terminer, il remercie chaleureusement les Bourgeoises et Bourgeois pour leur présence.

M. Michel Tachini, Président de la commune, adresse les salutations du Conseil municipal qui s'est réuni ce soir. Il constate que 20% des Bourgeois est présent et que 50% du Conseil municipal est présent puisque M. Gérald Jordan, Conseiller et Bourgeois est également là. L'ambiance autour de la table et les relations avec les autres membres du Conseil sont bonnes. Le Conseil a plein de projets avec la Bourgeoisie et souhaite les mener à bien main dans la main avec celle-ci. Michel Tacchini constate que la situation financière de la Bourgeoisie est très bonne. Il précise, avec humour, qu'il ne faut pas dépenser trop vite car



Bourgeoisie de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

la Commune pourrait avoir besoin d'aide. Les projets de la Bourgeoisie sont toujours une plus-value pour la Commune. Cette dernière est présente et soutiendra la Bourgeoisie.

Il évoque le dossier de la passerelle qui est en cours depuis 2 ans maintenant. Il a eu, ce jour, un contact téléphonique avec M. Mario da Silva, Syndic de Lavey-Morcles. Il l'a informé que le Canton de Vaud émet des réserves concernant la construction en béton mais la situation devrait se décanter.

Stéphane Jordan demande à Michel Tacchini de passer les salutations au Conseil municipal et de remercier ses membres pour l'excellente collaboration.

Le Président invite les Bourgeois-es à profiter d'un apéro et distribue des pots de miel.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h30.

Collonges, le 30 juin 2025

Pour le Conseil bourgeoisial

Le Président

Stéphane Jordan

La Secrétaire

Deborah Borloz